



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

DOSSIER DE PRESSE

Toulon, le vendredi 21 octobre 2011

Les rencontres territoriales de la réforme

Contact :
Centre de presse,
Délégation à l'information et à la communication de Défense
Tél : 01.44.42.54.02
Fax : 01.44.42.41.22



Sommaire

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants	2
La zone de défense et de sécurité Sud	4
Finalité opérationnelle de la réforme	7
Réorganisation de la carte militaire	10
Accompagnement territorial	13
Accompagnement du personnel	15

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants



« Face à un environnement opérationnel particulièrement exigeant, toujours plus instable et donc plus imprévisible, le ministère de la Défense s'est engagé en 2008 dans une réforme nécessaire, profonde et ambitieuse pour rendre nos armées plus efficaces, plus modernes, plus réactives.

L'objectif est de concilier la maîtrise des finances publiques avec l'excellence de nos forces armées au service du rayonnement de la France dans le monde, tout en apportant une réponse forte aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité et de défense.

Il s'agit essentiellement de privilégier le cœur du métier militaire, en rationalisant l'organisation et en améliorant les prestations de soutien et d'administration de la Défense.

La nouvelle carte territoriale de la Défense constitue la pierre angulaire de l'effort de modernisation auquel contribue l'ensemble du ministère.

Deux mouvements se complètent :

- La nouvelle carte militaire, dont la mise en place est largement avancée, qui découle des ajustements de capacité et constitue la traduction concrète des orientations du Livre blanc. Elle a pour objectif de regrouper les unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement. Une « carte de France des pôles d'excellence des armées » va ainsi se dessiner d'ici 2015, avec les forces spéciales dans le Sud-Ouest, les ressources humaines à Tours, le pôle d'expertise santé à Lyon ...

- Le réinvestissement des dividendes obtenus grâce au resserrement de la carte territoriale, qui sont utilisés au profit de la condition du personnel, des équipements et de la préparation des forces.

La réforme est désormais bien engagée, conformément au rythme fixé et le succès des opérations en cours est la démonstration de la pertinence et de l'efficacité des choix effectués.

De fait, les résultats sont au rendez-vous : les nouveaux matériels en service font la démonstration de leur efficacité sur les théâtres d'opérations (Rafale, Tigre, VBCI...), la préparation opérationnelle des forces est améliorée avec l'optimisation des centres d'entraînement spécialisés et le développement des moyens de simulation, le maintien

en condition opérationnelle est optimisé par la création de systèmes de maintenance mutualisés interarmées.

Les restructurations lourdes sont absorbées grâce, notamment, aux mesures d'accompagnement des hommes et des territoires : le ministère de la Défense s'est doté d'un plan d'accompagnement des restructurations de 238 M€ pour la seule année 2011, composé d'aides à la mobilité, à la reconversion et au départ. Par ailleurs, d'ici 2015, 320 M€ seront injectés dans les territoires touchés par les restructurations afin de compenser à terme l'impact économique de la réforme.

La Défense continue également de préparer l'avenir à long terme : elle vient de renouveler les composantes de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre dispositif de défense. Elle vient également de signer le contrat de partenariat public-privé pour la construction de son futur siège à Balard, qui améliorera notre gouvernance et générera des économies de fonctionnement. Enfin, elle reste un acteur industriel de premier rang et le premier investisseur public (livraison de nouveaux matériels et programmes : FREMM, Félin...).

L'année 2011 est particulièrement exigeante pour les forces armées et je tiens à leur rendre un hommage appuyé : dans un contexte difficile, elles ont su montrer leur capacité à se réformer et remplir leurs missions avec sans cesse plus d'efficacité. Grâce à vos efforts individuels et collectifs, le ministère est résolument engagé sur le chemin de la réforme qui permettra à la Défense et à la France d'écrire un nouveau chapitre de leur histoire. »

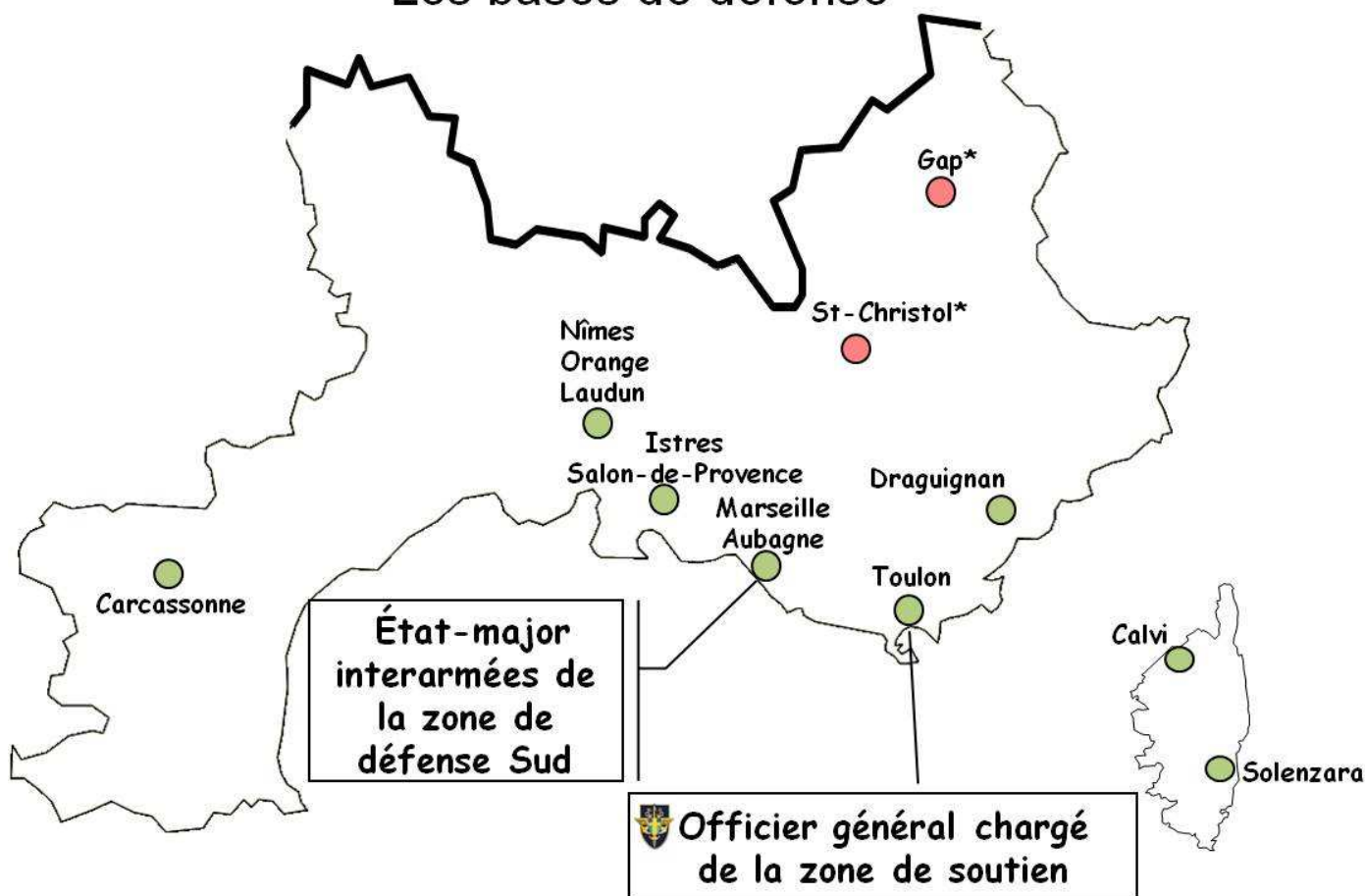
La zone de défense et de sécurité Sud

La Zone de défense et de sécurité Sud (ZDS-Sud) regroupe les régions de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), du Languedoc-Roussillon et de la Corse. Son siège (État-major de zone de défense Sud – EMIAZD Sud) se situe à Marseille.

La zone comprend **dix** bases de défense : Gap (Hautes-Alpes), Carcassonne (Aude), Marseille - Aubagne et Istres – Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), Ventiséri-Solenzara (Corse-du-Sud) et Calvi (Haute-Corse), Nîmes – Orange - Laudun (Gard), Toulon et Draguignan (Var) et enfin Saint-Christol (Vaucluse).

La ZDS-Sud est aussi la zone la plus militarisée de France et compte environ **52 000 personnes** du ministère de la Défense et des Anciens combattants.

La zone de défense et de sécurité Sud Les bases de défense



* Les BdD de St-Christol et Gap sont rattachées à la rencontre territoriale de Lyon

La base de défense de Nîmes-Orange-Laudun (Gard) :

L'état-major de la 6^e Brigade légère blindée (6^e BLB, à Nîmes), le 2^e Régiment étranger d'infanterie (2^e REI, à Nîmes), le 503^e Régiment du train (503^e RTRN, à Nîmes), le 4^e Régiment du matériel (4^e RMAT, à Nîmes), le 1^{er} Régiment étranger de cavalerie (1^e REC, à Orange), le 1^{er} Régiment étranger de génie (1^e REG, à Laudun), la Base aérienne 115 (BA115, à Camaret-sur Aigues), la Base de défense / Groupement de soutien à la base de défense de Nîmes (BdD/GSBdD), un Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI), un Détachement du Service des essences des armées (Det SEA), un Centre médical des armées (CMA), une Unité du service d'infrastructure de la défense (USID) et un Centre du service national (CSN).

La base de défense d'Istres-Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) :

Un Détachement du commandement des forces terrestres (Det CFT, à Miramas), la Base aérienne 125 et un centre d'essais en vol de la Direction générale de l'armement (DGA/CEV, à Istres), la Base aérienne 701 (BA701, à Salon-de-Provence), le 25^e Régiment du génie de l'air (25^e RGA, à Salon-de-Provence), un Établissement du service interarmées des munitions (SIMu), la BdD / GSBdD d'Istres, un Det SEA, un CIRISI, un CMA et une USID.

La base de défense de Marseille-Aubagne (Bouches-du-Rhône) :

L'Etat-major de force n° 3 (EMF3, à Marseille), le 4^e Régiment de dragons (4^e RD, à Carpiagne), le 1^{er} Régiment étranger (1^{er} RE, à Aubagne), le lycée militaire d'Aix-en-Provence, le Commandement maritime (COMAR, à Marseille), l'État-major interarmées de zone de défense et de sécurité Sud (EMIAZD-Sud, à Marseille), un Hôpital d'instruction des armées (HIA Laveran, à Marseille), un Centre du service national (CSN, à Marseille), une unité de la DGA, la BdD / GSBdD de Marseille, un CIRISI, un CMA et une USID.

La base de défense de Carcassonne (Aude) :

Le 3^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3^e RPIMa, à Carcassonne), le 4^e Régiment étranger (4^e RE, à Castelnaudary), le Centre national d'entraînement commando (CNEC, à Mont-Louis), une station radar à Narbonne, le Centre de transmission de la marine (CTM Sud, à Bram), un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA, à Carcassonne), la BdD / GSBdD de Carcassonne et un CIRISI.

La base de défense de Calvi (Haute-Corse) :

Le 2^e Régiment étranger de parachutistes (2^e REP, à Calvi), la BdD / GSBdD de Calvi et un CIRISI.

La base de défense de Solenzara (Corse-du-Sud) :

La Base aérienne 126 (BA126, à Solenzara), le COMAR à Bastia, la BdD / GSBdD de Solenzara, un CIRFA à Bastia, un CMA et un SIMu.

La base de défense de Toulon (Var) :

Le 54^e Régiment d'artillerie (54^e RA, à Hyères), le 519^e Groupe de transit maritime (519^e GTM, à Toulon), la Force d'action navale (FAN, à Toulon), la Base aéronautique navale (BAN, à Hyères), le Centre d'instruction navale (CIN, à Saint-Mandrier), la Base navale (BN, à Toulon), le Service industriel de l'aéronautique (SIAé, à Toulon), l'École du personnel paramédical des armées (EPPA, à Toulon), une Direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information (DIRISI), la plateforme achats-finances / services locaux du contentieux / établissements logistiques du commissariat des armées à Toulon, un Établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID), un centre ministériel de gestion (CMG), un Détachement avancé des transmissions (DAT, à Giens), la Direction régionale du service de santé des armées (DRSSA, à Toulon), la BdD / GSBdD de Toulon, l'HIA Sainte-Anne à Toulon et un Det SEA.

La base de défense de Draguignan (Var) :

Les Écoles militaires de Draguignan (EMD), le 5^e Bataillon du matériel (5^e BMAT, à Draguignan), l'École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT, au Luc-en-Provence), 1^{er} Régiment de chasseurs d'Afrique (1^{er} RCA, à Canjuers), le 21^e Régiment d'infanterie de marine (21^e RIMa, à Fréjus), le 3^e Régiment d'artillerie de marine (3^e RAMa, à Canjuers), la Base aérienne 943 (BA 943, à Roquebrune-Cap-Martin), un service de la DGA à Castillon, la BdD / GSBdD de Draguignan, un CIRISI, un Det SEA, un CMA et une USID.

Finalité opérationnelle de la réforme

La réforme que conduit le ministère est d'abord au service des missions opérationnelles confiées aux armées par la Nation.

En dégageant les unités opérationnelles des questions de soutien général, la réforme leur permet de se recentrer sur leur cœur de métier. Elle se traduit donc par la mutualisation des soutiens au sein des bases de défense et des services interarmées, qui entérine la mise en place d'une véritable chaîne dédiée et interarmées du soutien.

Ainsi, le Commandement interarmées du soutien (COMIAS), officialisé en février 2010 par l'arrêté portant organisation de l'état-major des armées, a une autorité directe sur l'administration générale et le soutien commun, depuis l'administration centrale aux groupements de soutien des bases de défense (GSBdD). Il assure par ailleurs la coordination de l'action des services interarmées.

Mutualisation et interarmement sont donc au cœur de la réforme du soutien : création des bases de défense, création du Centre des transports et transits de surface (CTTS) en juillet 2009, du Service du commissariat des armées (SCA) en janvier 2010 ou encore du Service interarmées des munitions (SIMu) en mars 2010. Les services interarmées préexistants sont modernisés, à l'image du Service de santé des armées (SSA) avec l'instauration d'un centre médical unique par base de défense et la création de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) qui initie le rassemblement des capacités de recherche du SSA à Lyon.

Cette nouvelle organisation du soutien permet par ailleurs de dégager des moyens au profit de l'opérationnel : les économies qu'autorisent des mutualisations et rationalisations sont intégralement réinvesties au profit des équipements et de la condition du personnel. Les commandes et livraisons de nouveaux équipements contribuent directement à l'amélioration des performances opérationnelles et au renforcement de la sécurité des soldats en opération.

- ⇒ Les Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) de l'armée de terre, dont le 200^e a été livré en juin 2010, sont déployés en Afghanistan et au Liban. La livraison du système Félin a débuté en octobre 2010 au 35^e régiment d'infanterie (35^e RI) et se poursuit jusqu'en 2015.
- ⇒ La marine devrait être dotée en juin 2012 du troisième Bâtiment de projection et de commandement (BPC), dont la construction a été décidée fin 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie.
- ⇒ Le système de reconnaissance de nouvelle génération (Pod Reco-NG), qui équipe les Rafale de l'armée de l'air depuis novembre 2010, a été déployé dans le cadre de l'opération Harmattan.

Les premiers résultats sont palpables : le succès des récentes opérations en Libye et en Côte d'Ivoire, dans un contexte particulièrement dense en matière de restructurations, a démontré la réactivité et l'efficacité de cette nouvelle chaîne du soutien.

- ⇒ La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) a déployé 43 serveurs et 664 postes de travail dans l'urgence pour l'opération Harmattan.
- ⇒ Le GSBdD de Montlhéry a préparé les paquetages outre-mer et tous les moyens logistiques nécessaires au déploiement en Côte d'Ivoire du Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER), dans le cadre de son alerte Guépard.

Le contrat de projection des bases de défense sur l'ensemble du spectre des opérations et des Missions de courte durée (MCD) a été respecté : en six mois d'existence, 1150 effectifs ont été prélevés sur le réservoir global des groupements de soutien métropolitains (GSBdD) :

- ⇒ 400 en opérations extérieures ;
- ⇒ 300 en MCD outre-mer et à l'étranger ;
- ⇒ 250 en alerte projection, dont une majorité en alerte à 72 heures ;
- ⇒ 200 par jour pour les missions intérieures, les grands exercices et les grands événements comme le G8 à Deauville (26-27 mai).

Dans la zone de défense et de sécurité Sud

Sur un total de 1 150 personnes du soutien engagées aux côtés des opérationnels depuis 2011, les GSBdD de la ZDS-Sud interviennent à hauteur d'environ 700 hommes et femmes, avec un pic au deuxième semestre lors du déclenchement de l'opération Harmattan. Aujourd'hui, près de 170 sont déployés en Afghanistan dans le cadre de l'opération PAMIR. Le Liban et le Tchad sont deux autres théâtres où le personnel des GSBdD de la ZDS-Sud est particulièrement présent.

La préparation et la formation du personnel envoyé en opération au sein de la ZDS-Sud sont optimisées par le stationnement des écoles d'applications de l'infanterie et de l'artillerie au plus près du camp de Canjuers. Ce dernier joue un rôle majeur pour la préparation finale des soldats avant leur projection en Afghanistan.

De plus, pour pouvoir s'engager pleinement sur les différents théâtres d'opérations, la ZDS-Sud bénéficie depuis juin 2011 de l'admission en service actif de la frégate anti-aérienne nouvelle génération *Chevalier Paul* et compte sur l'arrivée programmée de la frégate européenne multimitations.

La ZDS-Sud, à travers trois de ses BdD, est particulièrement engagée dans les pics d'activités opérationnelles liés à Harmattan. Tandis que Toulon est concerné par l'appareillage puis par les flux logistiques denses des bâtiments de la flotte, les BdD d'Istres et de Solenzara connaissent quant à elles une pression opérationnelle au quotidien. La BdD d'Istres, qui accueille les avions gros porteurs, est la plateforme de projection vers l'outre-mer et vers les théâtres d'opérations.

La BdD de Solenzara est la plateforme avancée de projection de forces et de puissance vers les théâtres d'opérations situés dans la zone Sud, comme la Libye.

Plus largement, la BdD de Nîmes-Orange-Laudun est elle aussi essentiellement tournée vers l'opérationnel en raison de la présence sur cette zone d'un état-major des forces, de cinq régiments du corps de bataille et d'une base aérienne qui assure en particulier la sécurité de l'espace aérien de la zone Sud-Est dans le cadre de l'alerte de défense aérienne.

L'arrivée du 503^e régiment du train à Nîmes complète le dispositif d'interarmisation de l'action de transit dans la ZDS-Sud, associé au 519^e groupement de transit maritime de Toulon, à la zone de regroupement et d'attente de Miramas et au positionnement des hélicoptères de l'armée de l'air intervenant dans l'interception des aéronefs lents dans le sillon rhodanien.

Réorganisation de la carte militaire

« Imaginez un instant ce que serait notre situation aujourd'hui si nous n'avions pas fait la réforme de la professionnalisation puis la réorganisation et la restructuration de notre Défense nationale. Nous aurions encore un peu plus d'un demi-million d'hommes qui attendraient l'invasion des forces du Pacte de Varsovie. Qui peut penser un seul instant que ces restructurations n'étaient pas indispensables, au-delà même de la question de notre endettement et de la dépense publiques. Elles étaient indispensables au regard de la mission qui est celle de notre outil de défense. »

(M. François Fillon, Premier ministre, préfecture de La Rochelle, le 19 septembre 2011)

A terme, la carte militaire de la France traduira l'objectif premier de la réforme du ministère : adapter l'outil de défense aux nouvelles menaces identifiées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008). La réorganisation de la carte militaire participe donc de cet impératif de disposer de forces mieux entraînées, plus efficaces et plus opérationnelles face à un monde plus imprévisible et moins stable que par le passé. La réforme du ministère n'est pas figée : l'actualisation du Livre blanc en 2012 permettra de réajuster le dispositif si nécessaire.

Depuis la présentation de la nouvelle carte militaire en juillet 2008, l'adaptation capacitaire s'est d'ores et déjà traduite par la fermeture de 15 régiments et bataillons, et 13 états-majors de l'armée de terre, 4 bases aériennes en métropole et 4 escadrons de chasse (Mirage F1 et M2000) de l'armée de l'air et par le retrait du service actif de 10 unités de la marine nationale.

Suivant cette dynamique de rationalisation et d'optimisation de l'emploi des forces, la carte militaire a été restructurée autour de 60 bases de défense (BdD), mesure effective depuis le 1^{er} janvier de cette année, soit trois ans avant la date initialement prévue. En effet, après une première phase d'expérimentation en 2009 et 2010, le dispositif des bases de défense a été généralisé en métropole, outre-mer et à l'étranger.

L'organisation territoriale de la défense prend donc aujourd'hui la forme de 51 BdD en métropole, 5 BdD outre-mer en soutien des forces de souveraineté et 4 BdD pour les forces prépositionnées à l'étranger (base des forces françaises à Djibouti, aux Émirats arabes unis et au Gabon, base des éléments français au Sénégal).

Le processus se poursuit aujourd'hui avec le regroupement des unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement : ressources humaines à Tours, aéronavale en Bretagne, forces spéciales dans le Sud-Ouest, etc. La carte sera finalisée d'ici 2015. Ce sont alors 82 unités, dont 15 régiments, 10 bases aériennes et une base aéronavale, qui auront été fermées et 47 autres qui auront été transférées.

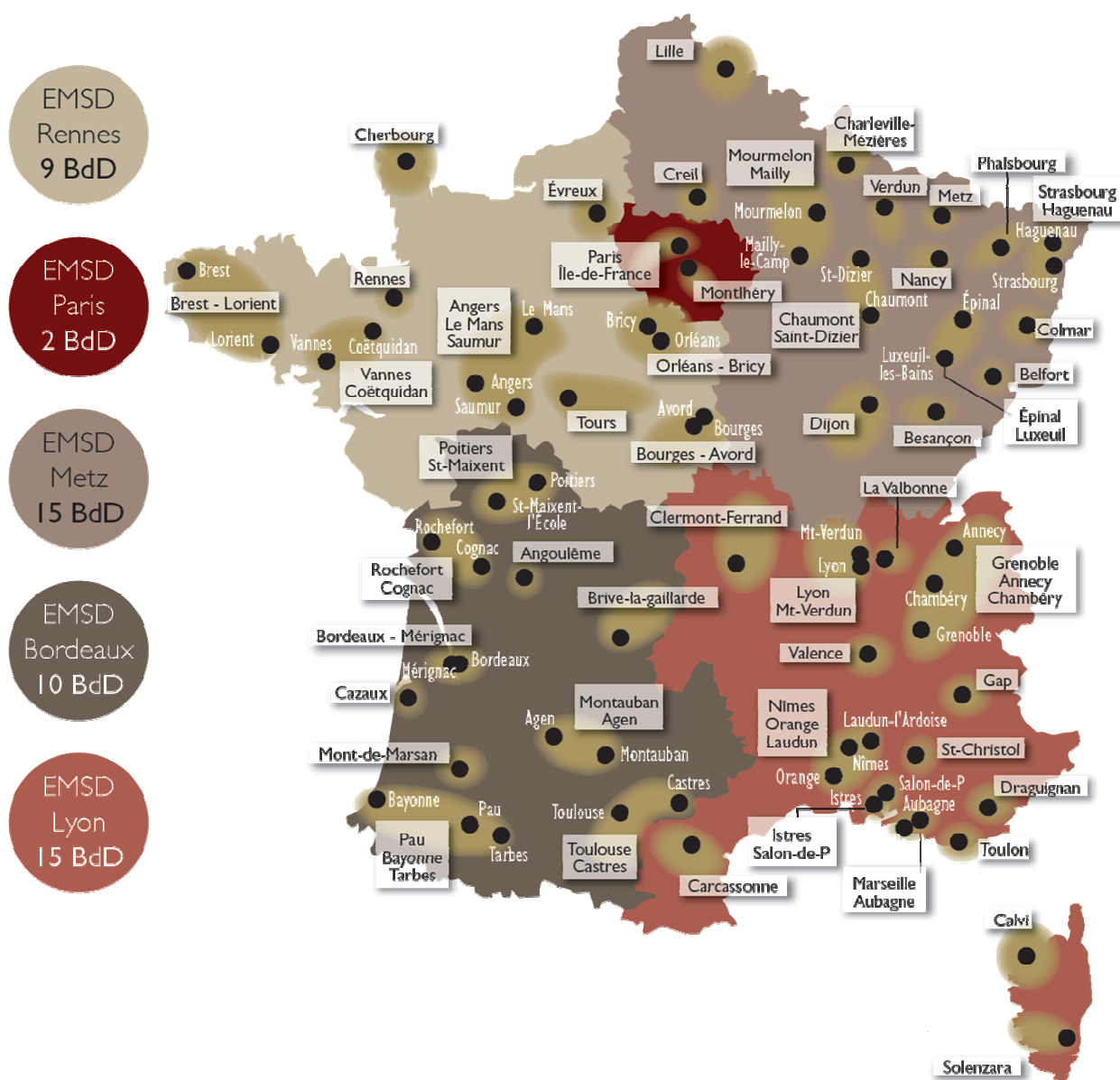
Concernant la Direction générale de l'armement (DGA), les orientations retenues consistent à resserrer le format à 10 000 personnes (soit une réduction de 24 %) à l'horizon 2014, de façon différenciée : une augmentation de 4% en moyenne pendant la

période 2008-2014 dans les métiers d'expertise technique avec en contrepartie une réduction moyenne de 17% dans les métiers d'essai et de 40 % dans les métiers du soutien.

Les capacités et le parc de moyens techniques de la DGA seront concentrés progressivement en neuf centres (au lieu de quinze actuellement) et quinze implantations principales (au lieu de vingt deux actuellement) d'ici 2014.

Quant au service de la qualité (réorganisé en cinq centres au lieu de neuf et dont les implantations secondaires sont regroupées sur 25 sites au lieu de 49) son activité est recentrée sur son cœur de métier d'assurance officielle de la qualité.

Les bases de défense :



Dans la zone de défense et de sécurité Sud

Avec 52 000 personnes, la ZDS-Sud est le premier pôle de défense de France. Les mouvements de restructurations les plus significatifs de la zone concernent :

- ⇒ la dissolution du détachement du centre national d'aguerrissement en montagne (2009), à Barcelonnette ;
- ⇒ la dissolution du centre national d'aguerrissement en montagne et de l'escadrille de haute montagne (2009), à Briançon-Gap ;
- ⇒ la dissolution de la base aérienne 943 Nice Mont-Agel (2012), à Roquebrune-Cap-Martin ;
- ⇒ à Carnoux-en-Provence, la réorganisation et le transfert vers Poitiers d'une compagnie du 4^e régiment de dragons, en partie compensée par la création du GSBdD (2009) ;
- ⇒ à Marseille, la dissolution du détachement du 4^e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre ainsi que du centre territorial d'administration et de comptabilité (2011), du commissariat de l'armée de terre, de l'institut de médecine tropicale du service de santé (2013), du bureau du service national et de la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (2011), en partie compensée par le renforcement de l'état-major de la 3^e brigade mécanisée ;
- ⇒ à Garons, la dissolution de la base aéronavale de Nîmes-Garons, en partie compensée par l'arrivée du 503^e régiment du train (2011) en provenance de Martignas-sur-Jalle ;
- ⇒ à Montpellier, le transfert vers Coëtquidan (Morbihan) de l'école supérieure d'administration et de management et le transfert de l'école d'application de l'infanterie vers Draguignan (2010) ;
- ⇒ la réorganisation de l'atelier industriel aéronautique et la dissolution de l'entrepôt principal aéronautique naval (2008-2014), à Cuers ;
- ⇒ la densification de la zone de Toulon, avec l'arrivée du 519^e groupe de transit maritime, compensant en partie la dissolution du service technique et des marchés généraux du commissariat de la marine (2011) ainsi que de l'institut de médecine navale du service de santé des armées (2011). La réorganisation des unités à terre (2008-2014), dont la dissolution de la direction du commissariat de la marine, la réorganisation du service de soutien de la flotte, de la base navale, du cercle et de l'état-major de l'amiral commandant les forces navales et la réorganisation des unités embarquées (2008-2014) avec le retrait du service actif de 23 bâtiments.
Pour la DGA le principal redéploiement d'activités opéré dans la zone de Toulon est le regroupement au sein du centre DGA techniques navales des activités technique du domaine de la lutte sous la mer, seuls restant à Brest les essais de guerre des mines à mener en environnement Atlantique. La fusion du centre DGA techniques navales et du groupe d'études sous-marines de l'Atlantique est engagée et sera achevée en 2012.

Accompagnement territorial

Aucun mouvement d'unité n'est effectué sans être systématiquement accompagné, tant vis-à-vis du personnel que du territoire.

Le ministère de la Défense est attentif à ce que les outils de redynamisation du territoire et de reconversion du personnel soient mis en place lorsque les opérations de transfert sont déclenchées. L'accompagnement des restructurations de défense prend ainsi la forme de financements (subventions et prêts participatifs), d'aides foncières et d'un soutien administratif. Une enveloppe de 320 M€ (dont 20 M€ pour l'Outre-mer) est prévue sur la période 2009-2015 pour financer l'accompagnement territorial.

Le gouvernement applique le principe des « 3 R » :

- ⇒ Reconversion d'un site militaire.
- ⇒ Redynamisation du territoire.
- ⇒ Reconversion/Reclassement du personnel de la Défense.

C'est dans cet esprit qu'ont été mis au point les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR), avec pour objectif prioritaire la revitalisation économique durable, créatrice d'activités et d'emplois.

Les CRSD concernent les sites subissant une perte de plus de 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Les PLR concernent les territoires ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration.

L'accompagnement territorial concerne 95 sites au total.

Depuis le lancement du plan d'accompagnement du redéploiement territorial des armées, conformément aux annonces du 25 juillet 2008, 11 CRSD et 10 PLR ont été signés.

CRSD signés à ce jour : Arras (Pas-de-Calais) ; Briançon (Hautes-Alpes) ; Châteauroux-Déols (Indre) ; Givet (Ardennes) ; Joigny (Yonne) ; Langres (Haute-Marne) ; Metz (Moselle) ; Sourdun (Seine-et-Marne) ; Vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence) ; Cambresis-Arrageois (Nord-Pas-de-Calais) ; La Rochelle (Charente-Maritime).

PLR signés à ce jour : Château-Chinon (Nièvre) ; Cherbourg-Territoire du Cotentin (Manche) ; Oise (volet Compiègne) ; La Courtine (Creuse) ; Moselle ; Haute-Garonne ; région de Dax (Landes) ; Nîmes (Gard) ; Valenciennes (Nord), Meurthe-et-Moselle.

Un contrat de développement économique a par ailleurs été signé à Commercy (Meuse) le 18 juillet 2011.

Dans la zone de défense et de sécurité Sud

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- ⇒ Le CRSD de Barcelonnette a été signé le 7 mai 2009. L'État, qui a alloué 2 M€, y investit en faveur de la formation, avec la création d'un internat d'excellence et la relocalisation de la cité scolaire, la création d'un centre d'accueil universitaire autour des risques naturels, SEOLANE, et l'installation de l'école supérieure d'ébénisterie et de menuiserie. S'y associent le développement de la filière bois en Ubaye, ainsi que l'ouverture d'un hôtel d'entreprise et d'un centre de balnéothérapie, accompagnés d'une maison franco-italienne à Jausiers, dans l'objectif de favoriser le développement économique et l'activité touristique dans la région.
- ⇒ Le CRSD de Briançon, de 2 M€, a été signé le 2 juillet 2009. En parallèle des infrastructures prévues (préparation d'un programme d'habitat collectif en primo accession à la propriété et construction d'un parking souterrain), les projets inscrits dans le cadre de ce CRSD se concentrent sur deux axes : le développement touristique du patrimoine local, avec la reproduction du plan en relief de la cité Vauban de la ville et la mise en valeur des biens inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO ; la redynamisation économique, en créant un pôle d'innovation, une zone d'activités administratives tertiaires et sociales à très haut débit et un centre européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et aux métiers liés au tourisme.
- ⇒ Le PLR des Bouches-du-Rhône sera consacré en majeure partie à des pistes de revitalisation économique au sein de la ville de Marseille. L'État y alloue 1,5 M€.

En Languedoc-Roussillon :

- ⇒ Le PLR du Gard, signé le 6 avril 2011, a pour objectif principal de redynamiser l'économie de l'agglomération nîmoise, pour compenser le départ de l'aéronautique navale. A hauteur de 4,45 M€, il contribuera à consolider ce secteur, en soutenant la zone d'activité économique « Actiparc MITRA » portée par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole et en créant un pôle d'entreprises aéronautiques.
- ⇒ Les principales orientations retenues pour le PLR de l'Hérault, d'un montant de 1,5 M€, concernent la reprise de l'emploi, via l'aide à l'implantation d'entreprises créatrices d'emploi et l'insertion sociale des demandeurs d'emploi et des jeunes, et la relance d'une économie performante en s'appuyant sur le développement d'infrastructures dédiées et sur une filière d'éco construction, ainsi que sur l'accroissement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire par le développement du parc d'activité Garosud. Le PLR suit également la reconversion du pôle école de Montpellier : l'école militaire supérieure d'administration et de management a laissé place en 2010 à un internat d'excellence qui devrait compter à terme 600 élèves. Un appel à projet a été lancé pour l'école d'application de l'infanterie par la municipalité, qui a proposé d'acquérir le site pour 7 M€.

Accompagnement du personnel

L'État, conscient des difficultés que peuvent engendrer les restructurations pour le personnel civil et militaire, s'attache à en atténuer les conséquences.

La modernisation s'appuie sur une déflation de 17 % des effectifs initiaux du ministère, aujourd'hui réalisée pour plus de la moitié. Cela représente une réduction de 54 000 postes au rythme d'environ 8 000 par an. Dans ce cadre, l'accompagnement social du personnel restructuré et de leurs familles est primordial.

A cet effet, le ministère s'est doté d'un Plan d'accompagnement des restructurations (PAR), dispositif d'accompagnement personnalisé composé d'aides à la mobilité, dont certaines font l'objet d'une indemnisation, d'aides financières à la reconversion ou au départ et de prestations complémentaires (formation, reclassement en entreprise, action sociale). Le PAR s'adresse aussi bien au personnel civil que militaire, certaines mesures étant communes et d'autres particulières à chaque catégorie de personnel. Il a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2014.

- ⇒ En 2011, le PAR s'élève à 238 M€ au profit du personnel de la Défense concerné par les restructurations. Cet effort sera maintenu en 2012 avec 241 M€ inscrits au projet de loi de finances, répartis entre civils et militaires, à hauteur de respectivement 86 et 115 M€.
- ⇒ En 2010, près de 3 550 civils ont bénéficié d'une mesure dans le cadre du PAR et environ 7 000 militaires ont bénéficié du dispositif d'accompagnement des restructurations.

La mise en œuvre de ce plan est déclinée localement, avec la mise en place de cellules dont le rôle est d'accompagner individuellement les agents dans leurs choix personnels et de leur dispenser les formations nécessaires à leur projet d'évolution professionnelle ou de reconversion.

- ⇒ La Mission d'accompagnement des réorganisations (MAR) de la direction des ressources humaines du ministère de la Défense est représentée localement par les médiateurs mobilité. Elle facilite le reclassement, la reconversion ou la mobilité du personnel de la Défense.
- ⇒ Les Antennes mobilité reclassement (AMR) accompagnent les personnels civils grâce à une assistance de proximité et individualisée.
- ⇒ La Cellule régionale mobilité reconversion (CRMR) offre des entretiens individuels et fait des propositions d'emplois. La Cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints (CAEC) les aide dans la recherche d'un nouvel emploi, s'ils doivent quitter le leur du fait de la mutation de leur conjoint.
- ⇒ Enfin, Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la Défense, aide chaque année les 3/4 des personnels quittant le ministère à trouver un emploi stable dans le secteur civil.

Chaque base de défense héberge au moins une de ces antennes.

Outre les mesures d'accompagnement dans le cadre du PAR, l'État s'est engagé à ce que les marges de manœuvre budgétaires dégagées par la réforme soient réinvesties en faveur des équipements et de l'amélioration de la condition du personnel. Entre 2008 et 2011 a ainsi pu être mise en œuvre la revalorisation des grilles indiciaires des militaires pour un montant total supérieur à 200 M€. En 2012, les économies de masse salariale résultant des suppressions d'emplois financeront notamment des mesures catégorielles en faveur du personnel, par exemple l'application du nouvel espace statutaire pour les sous-officiers (12 M€ pour la première annuité) ou la poursuite de la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B de la filière technique (3,5 M€). En 2011, la création des centres ministériels de gestion (CMG) a, par ailleurs, favorisé la constitution d'un réseau de conseillers carrière pour le personnel civil.

Dans la zone de défense et de sécurité Sud

Plusieurs perspectives de reclassement existent pour le personnel de la ZDS-Sud concerné par les restructurations. A Toulon, à la suite de la dissolution du laboratoire des dommages des rayonnements sur les armes et les munitions, les 13 agents relevant de cet organisme ont tous été reclassés, essentiellement au sein de la DGA. Il en est de même pour les 16 agents de la base aérienne 943 de Nice : un détachement air sera en effet créé en juillet 2012, qui devrait absorber une partie significative de ce personnel.

Pour le personnel qui n'a pas encore été reclassé, des solutions de réemploi sont en cours de recherche, compliquées toutefois par la pression foncière de certaines zones, notamment à Toulon, ou la raréfaction des postes vacants au niveau interministériel ou dans la fonction publique territoriale.